

Information sur les tests

Interdiction des « têtes intentionnelles » en match et en compétition en-deçà de l'échelon U-12 (inclus)

8 août 2022

The International Football Association Board

Münstergasse 9, 8001 Zurich, Suisse

Tél. : +41 (0)44 245 1886

theifab.com

Tests portant sur une interdiction des « têtes intentionnelles » en match et en compétition pour les joueurs des échelons U-12 et inférieurs

Contexte

Des préoccupations existent quant aux effets potentiellement néfastes sur le bien-être et la santé des joueurs, à court et à long terme, des blessures potentielles à la tête consécutives à :

- des coups de tête intentionnels dans le ballon
- des impacts accidentels à la tête avec le ballon (en particulier, de façon imprévue ou à bout portant)
- des tentatives de coup de tête (notamment lors de duels aériens) entraînant un contact de la tête avec :
 - un autre joueur (coude, tête, etc.)
 - le sol
 - un poteau de but

Ces préoccupations sont exacerbées lorsque les victimes sont des enfants. En effet, leur corps, leur cerveau et leurs capacités motrices étant en cours de développement, ils n'ont pas forcément la force ou les facultés physiques nécessaires pour atténuer les risques potentiels. De ce fait, certaines autorités du football ont déjà mis en place une série de restrictions sur le jeu de tête à l'entraînement et il semble aujourd'hui logique de les étendre aux matches.

Même si l'interdiction des têtes intentionnelles peut supprimer certains risques, il est également susceptible d'en accroître d'autres, notamment celui de voir les joueurs essayer de frapper du pied les ballons hauts. Cela peut entraîner des blessures chez l'auteur du coup de pied (par exemple, en cas de chute mal contrôlée) ou chez les autres joueurs, qui peuvent être blessés au torse ou à la tête par ce même coup de pied.

Par conséquent, toute décision concernant l'interdiction des têtes doit prendre en compte les risques relatifs aux différents âges, les risques indirects qu'elle pourrait engendrer ainsi que les implications fortes d'une telle mesure sur la pratique du football à tous les niveaux.

Compte tenu de l'importance du sujet, l'IFAB a approuvé la conduite d'un test visant à étudier les effets d'une sanction en cas de « coup de tête intentionnel » (coup franc indirect*). Cet essai aura lieu en match et en compétition en-deçà de l'échelon U-12 (inclus), où le jeu de tête est d'ores et déjà restreint.

**Il a été considéré que l'attribution d'un coup franc direct (donc d'un penalty en cas de tête défensive dans la surface de réparation) serait une décision trop sévère pour les jeunes joueurs dans un premier temps.*

Protocole

- Tout coup de tête intentionnel est une infraction passible d'un coup franc indirect.
- Le coup franc indirect est botté depuis l'endroit où le coup de tête intentionnel a eu lieu, sauf :
 - si un joueur de l'équipe qui défend effectue un coup de tête intentionnel dans sa propre surface de réparation, auquel cas le coup franc indirect est botté depuis le point de penalty
- Un coup de tête intentionnel n'est pas passible d'avertissement (carton jaune), ni d'exclusion (carton rouge), sauf :
 - s'il perturbe ou stoppe une attaque prometteuse (carton jaune)
 - s'il empêche l'équipe adverse de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste (carton rouge)
 - s'il se produit suffisamment régulièrement pour être considéré comme une « infraction persistante » (carton jaune)

Explication et commentaire

Coup de tête / jeu de tête intentionnel :

- Un coup de tête intentionnel inclut généralement les éléments suivants :
 - un joueur déplaçant sa tête et/ou son corps :
 - en direction du ballon et/ou
 - dans la trajectoire du ballon
- Pour juger l'intention d'un coup de tête, il convient de se demander si le joueur a eu le temps ou la possibilité d'éviter le ballon – ce critère est fonction des éléments suivants :
 - la vitesse du ballon
 - la distance entre le ballon et le joueur lorsque le ballon a été joué par un autre joueur ou qu'il a rebondi sur un poteau ou la barre transversale, etc.

Emplacement des coups francs indirects dans la surface de réparation :

- Un coup franc indirect accordé lorsqu'un joueur qui défend effectue un coup de tête intentionnel dans sa surface de réparation est botté depuis le point de penalty car :
 - selon les Lois en vigueur, si un coup franc indirect est accordé à l'équipe qui attaque lors d'une infraction dans la surface de but, le coup franc est botté depuis la ligne de la surface de but (parallèle à la ligne de but), mais il est alors très difficile de tenir les joueurs qui défendent sur la ligne de but, entre les poteaux
 - un coup franc indirect botté depuis le point de penalty est plus avantageux pour l'équipe qui attaque, une solution qui répond partiellement aux préoccupations

de ceux qui considèrent qu'un coup franc indirect ne constitue pas une sanction suffisamment sévère

Feedback des compétitions

Les compétitions participant au test seront priées de collecter un certain nombre de données et d'adresser leur feedback à l'IFAB (*détails et modalités à suivre*).